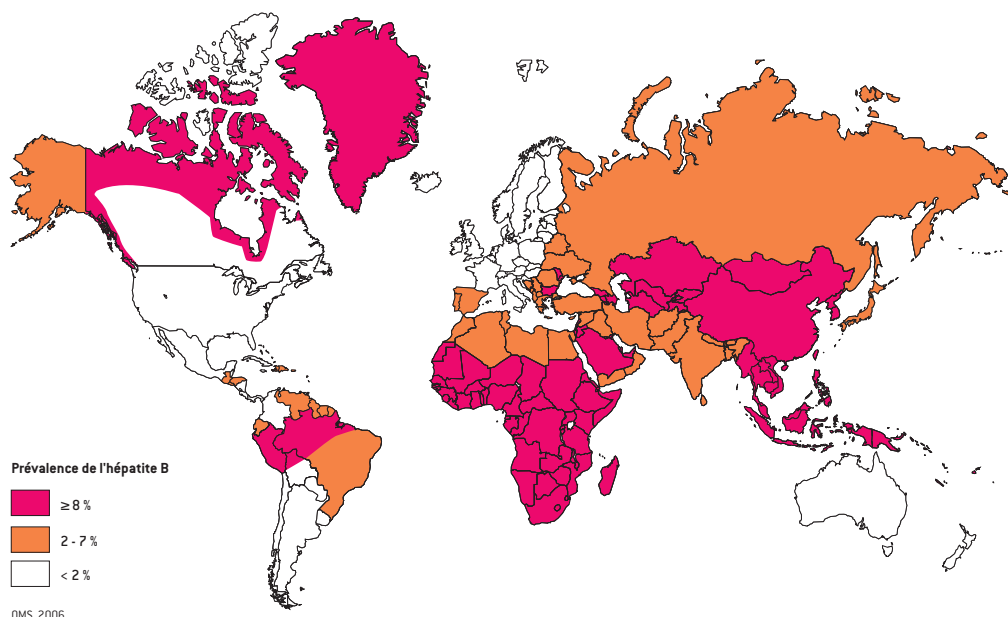


HÉPATITE B

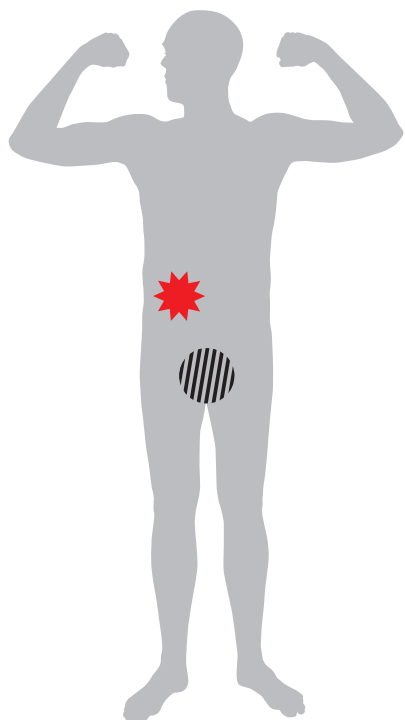
Le plus souvent inapparente, elle peut devenir chronique et se compliquer d'une cirrhose ou d'un cancer du foie.



L'hépatite B est causée par le virus de l'hépatite B (VHB), qui se transmet par le sang et par les autres liquides organiques (salive, sécrétions vaginales et sperme). Un contact avec une faible quantité de liquide organique infecté peut suffire à contaminer une personne.

En France, ce sont les transmissions par voie sexuelle et voie parentérale (utilisation de matériel d'injection contaminé : seringues, etc.) qui prédominent. Le risque lié aux transfusions sanguines est contrôlé par un dépistage systématique des donneurs de sang. Dans 30 % des cas, le mode de contamination reste inconnu. L'infection initiale, le plus souvent inapparente, se manifeste parfois par un ictère, des douleurs

abdominales, des nausées et vomissements, de la fièvre ou un état de fatigue prolongé. Dans 90 % des cas, l'hépatite B aiguë va guérir spontanément en quelques semaines. Dans moins de 1 % des cas, elle peut évoluer vers une hépatite fulminante, forme grave nécessitant le plus souvent le recours à une greffe du foie. Dans 9 à 10 % des cas, l'hépatite B aiguë ne va pas guérir et le virus va persister dans le sang pendant des mois, des années, voire à vie. On parle alors d'hépatite B chronique. Lorsque la maladie est transmise au nouveau-né par sa mère infectée, ce passage à la chronicité se fait dans 90 % des cas. Ces formes chroniques évoluent lentement et entraînent généralement des lésions du foie qui peuvent mener à la cirrhose et au cancer.



Les principales causes de transmission du virus de l'hépatite B sont le contact avec du sang contaminé (seringues, etc.) et les relations sexuelles.

Les complications de l'hépatite B chronique sont la cirrhose et le cancer du foie.

Le traitement de l'hépatite B n'entraîne actuellement pas la guérison. Contraignant, il permet surtout de réduire la survenue des complications (cirrhose et cancer du foie). En revanche, il existe un vaccin offrant une protection efficace et qui est fortement recommandé dès les premiers mois de vie.

À l'heure actuelle, l'hépatite B est l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde. On estime que 2 milliards de personnes ont été touchées dans le monde, dont environ 350 millions sont porteuses d'une hépatite B chronique. Chaque année, le VHB cause la mort d'environ 2 millions de personnes à travers le monde. En France, on estime que près de 280 000 personnes sont porteuses d'une hépatite B chronique et que, chaque année, près de 1 500 décès sont imputables au VHB.

VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B



1^{re} dose
Si mère atteinte
du virus



1^{re} dose



2^e dose



3^e dose



Si non vacciné
dans l'enfance
(2 ou 3 doses)

Naissance

2 mois

4 mois

11 mois

11-15 ans

HÉPATITE B

La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour tous les nourrissons et les enfants, et après 15 ans chez les personnes exposées au risque.

Dans beaucoup de pays de forte endémicité, la politique de vaccination systématique des nourrissons a pour objectif de faire disparaître cette maladie et ses complications. En France, la vaccination est recommandée à tous les enfants avant l'âge de 16 ans de façon à ce qu'ils ne soient pas contaminés par le virus responsable de l'hépatite B lors de rapports sexuels, qui représentent l'un des principaux modes de transmission de la maladie. Des controverses très médiatisées sont survenues autour de cette vaccination. Actuellement, aucune étude épidémiologique n'a permis de mettre en évidence un lien entre la vaccination contre le virus de l'hépatite B et des effets indésirables graves, que ce soit en terme d'atteintes neurologiques, type sclérose en plaque, ou d'autres maladies. La vaccination contre l'hépatite B est actuellement réalisée avec les vaccinations du nourrisson.

La vaccination contre l'hépatite B a un caractère obligatoire pour l'exercice de nombreuses professions. Elle est aussi recommandée aux personnes qui envisagent de s'expatrier dans des pays de forte ou moyenne endémie et chez les sujets particulièrement exposés à l'hépatite B par leur mode de vie. Un schéma vaccinal spécial, débutant dès la naissance, est recommandé pour les nouveau-nés de mère infectée.

HÉPATITE C

Il n'existe pas pour l'instant de vaccin contre l'hépatite C.

La prévention repose exclusivement sur des mesures réglementaires (dépistage obligatoire des donneurs de sang et d'organes, respect des règles d'asepsie lors des soins médicaux et dentaires) et sur la modification des comportements à risque (utilisation de kits stériles d'injection, suppression du partage de matériels, respect des règles d'asepsie et utilisation de matériel à usage unique lors des tatouages et piercings, hygiène générale, usage de préservatifs, etc.).

Plusieurs équipes scientifiques de par le monde travaillent à la mise au point d'un vaccin.